

ACEPPRIF

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Ce rapport contient 21 pages)

ACEPPRIF

Association Loi de 1901
Siège social : 120 Rue des Grands Champs 75020 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACEPPRIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Incertitude liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note complémentaire « continuité association » de l'annexe des comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons examiné les calculs et les hypothèses retenues pour évaluer le solde des subventions à recevoir au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'approche utilisée par l'association et, sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par l'association au 31 décembre 2022.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'association.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tremblay-en-France, le 12 mai 2023,

LK EXPERTISE



Laetitia KERANGALL
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 489	8 233	5 256	5 256			
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	54 602	50 179	4 423	7 484	3 061	40.90		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	1 021		1 021	1 021				
Prêts					100	100.00		
Autres	8 977		8 977	8 977				
Total I	78 089	58 412	19 677	22 838	3 161	13.84		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	154 634	14 570	140 064	16 481	123 584	749.87	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	33 185		33 185	50 938	17 753	34.85	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	61 433		61 433	67 411	5 978	8.87	
Charges constatées d'avance (2)	1 338		1 338	754	584	77.47		
Total II	250 590	14 570	236 020	135 583	100 437	74.08		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	328 679	72 982	255 697	158 421	97 276	61.40		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		76 938		105 183	28 245	26.85	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		56 175		28 245	27 930	98.88	
Situation nette (sous total)		20 763		76 938	56 175	73.01	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		20 763		76 938	56 175	73.01	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		5 531			5 531	
Total II			5 531		5 531		
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		52 780		60 053	7 273	12.11
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		31 604		27 625	3 979	14.40
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		93 896		80 578	13 318	16.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		11 588		298	11 290	NS
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		39 534		49 955	10 421	20.86	
Total IV		229 403		218 509	10 894	4.99	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		255 697		295 447	39 749	13.45	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	423 458		413 941		9 517	2.30
Parrainages	20 552		26 358		5 806	22.03
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	308 470		293 694		14 776	5.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 314				2 314	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	10		179		170	94.67
Total I	754 804		734 173		20 631	2.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	129 590		106 947		22 643	21.17
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	8 533		14 897		6 364	42.72
Salaires et traitements	464 756		467 045		2 289	0.49
Charges sociales	178 435		166 638		11 797	7.08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 021		4 583		562	12.26
Dotations aux provisions	14 570		2 314		12 256	529.77
Reports en fonds dédiés	5 531				5 531	
Autres charges	2 506		7		2 500	NS
Total II	807 941		762 429		45 512	5.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	53 137		28 256		24 881	88.06

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		5			5	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		7	14		8	52.96
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		12	14		2	17.54
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		578			578	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		578			578	
2. Résultat financier (III-IV)		566	14		580	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		53 704	28 242		25 462	90.16
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 471	3		2 468	NS
Total des produits (I+III+V)		754 816	734 187		20 628	2.81
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		810 990	762 432		48 558	6.37
5. EXCEDENT OU DEFICIT		56 175	28 245		27 930	98.88

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	423 468		414 121	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	423 468		414 121	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20 564		26 372	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	20 552		26 358	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12		14	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	308 470		293 694	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 314			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	754 816		734 187	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	75 486		74 755	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	18 591		6 896	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	2 471		3	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 531			
TOTAL	102 079		81 654	
EXCEDENT OU DEFICIT	652 737		652 533	

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'ACEPP RIF a travaillé en 2022 sur plusieurs axes en priorisant cependant un travail de réflexion sur son projet, ses valeurs, ses actions et l'évolution des postes des salariés tout en poursuivant les actions et projets déjà mis en œuvre et en répondant à de nouvelles demandes.

Une mobilisation et coopération accrue entre bénévoles et l'équipe salariée :

A. Travail sur le projet, actions, fonctionnement, ressources humaines de l'ACEPP RIF

Un accompagnement porté dans le cadre d'un DLA Régional entre janvier et décembre :

" Une première phase de diagnostic réalisée par France Active

" Une deuxième phase d'accompagnement par le prestataire " Souffleur de Liens ". Il en a résulté la production d'un document portant sur les orientations stratégiques de l'association pour les 3 ans à venir.

Formation au DUERP auprès de l'équipe salariée et membres du bureau :

" Nous avons fait appel à Mme Custos Lucidi du réseau européen Souffrance et Travail. Cette formation a fait l'objet d'une prise en charge dans la cadre de la formation professionnelle continue.

L'équipe salariée - deux départs, une reconfiguration et évolution des postes, des réévaluations de cotation :

" Le départ à la retraite de la coordinatrice générale au 31/01/23. Un travail progressif de tuilage et de transmission auprès de la responsable adjointe animation de réseau et communication mis en place à compter de mars 2022 avec une évolution de son poste, une réévaluation de sa cotation à compter de mars et une augmentation de son temps travaillé à compter de septembre (de 32h à 35h).

" Le départ en congé maternité de la coordinatrice adjointe de réseau parentalité intervenu à mi-novembre a été travaillé à compter d'octobre par un tuilage auprès de la coordinatrice adjointe en animation de réseau initiatives parentales citoyennes autour du suivi de l'animation des deux réseaux de Laep (93 et 95). Elle reprend également la partie communication de l'ACEPP RIF. Pour la réalisation de ces reprises, une augmentation de son temps travaillé de 21h à 28h à compter d'octobre.

" La responsable adjointe de formation - insertion et parentalité - prend une responsabilité plus conséquente avec un poste de chargée de mission formation. Le travail de définition des missions et tâches a été réalisé sur l'ensemble de l'année pour un passage officiel en janvier 2023 avec en prévision une augmentation de son temps travaillé (de 28h à 32h).

" À la suite des entretiens annuels, des réévaluations de cotation pour les accompagnatrices à la gestion ont été validées avec une prise en compte sur janvier et juillet.

B. La vie institutionnelle de l'ACEPP RIF, la gouvernance, la légitimité de la représentation de l'ACEPP RIF.

" Poursuite du travail entamé depuis 2021 sur la redynamisation de la vie associative avec l'ACEPP RIF s'invite chez vous

" La création d'un Forum en direction des parents et des professionnels sur le site internet

" La réalisation d'une newsletter numérique en décembre

" Une journée d'étude le 19 novembre avec un temps de débat en matinée co-animé par 2 intervenants, qui a mobilisée une quinzaine de participants. A l'issue de cette journée de réflexion, l'ACEPP RIF a fêté ses 40 ans avec gâteau, bougies, champagne et musique. Journée d'étude bénéficiant d'une contribution de 6200€ via la CPNEF - ALISFA.

Des pertes de financements

Non renouvellement de la convention et de la subvention de 13000€ avec la Préfecture de Région politique de la ville.

Non financement des ateliers pour les parents bénévoles sur les fonctions de gouvernance (fonction employeur, trésorier...), ainsi que la demande pour la redynamisation de la vie associative par le FDVA. Soit un non-financement de 7000€.

Fin de la mise à disposition en début 2022 de la coordinatrice générale dans le cadre de la formation des animateur.trice.s des UPP. Soit une perte de ressources évaluée entre 5000€ et 8000€.

Une moindre participation de la responsable adjointe formation - insertion et parentalité à l'action portée par Colline ACEPP dans le cadre du Plan pauvreté avec : 11 jours en 2022 au lieu de 21 jours en 2021. Soit des fonds perçus moins conséquent de 3500€.

Une animation du réseau des Laep 93 réalisée à 70% qui induit un moindre financement par rapport

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

au prévisionnel (environ -8300€).

De nouvelles actions développées, nouveaux conventionnements et financements

Avec la CAF du Val d'Oise, déploiement dès janvier de l'animation du réseau des Laep faisant suite à une sollicitation par la CAF en 2021/ conventionnement annuel - un compte de résultat à hauteur de 33799€ (un peu moindre que le prévisionnel envisagé sur cette 1ère année)

Avec la CAF des Hauts de Seine, développement de l'animation du réseau des Laep à compter de septembre./conventionnement lissé de septembre 2022 à août 2023 - un compte de résultat pour ce dernier trimestre à hauteur de 11077€.

Nous pouvons noter que les pertes financières sus mentionnées pour un montant de 38000€ à 40000€ estimées, sont compensées par le déploiement de ces deux nouvelles animations de réseaux de Laep, mais sont insuffisantes pour permettre d'établir un équilibre financier sur cette année 2022.

Des actions de formation continue développées pour répondre à la réforme Norma

3 actions mises en place pour permettre aux professionnel.elle.s et parents bénévoles de pouvoir répondre aux exigences liées à l'application de la réforme Norma.

Des réponses à des demandes formation par des CAF

Deux interventions en direction des accueillant.te.s Laep :

" Une avec la CAF de l'Aube sur 3 jours (2 réalisés par la coordinatrice générale et 1 par une intervenante extérieure avec laquelle nous travaillons depuis quelques années),

" L'autre avec la CAF de la Martinique (6 jours animés par la coordinatrice générale),

" Recette globale de 10800€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 314	14 570	2 314		14 570
TOTAL	2 314	14 570	2 314		14 570
TOTAL GENERAL	2 314	14 570	2 314		14 570
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 570	2 314		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 977	8 977	
Clients douteux ou litigieux	16 409	16 409	
Autres créances clients	138 225	138 225	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 191	5 191	
Taxe sur la valeur ajoutée	513	513	
Divers état et autres collectivités publiques	27 069	27 069	
Débiteurs divers	412	412	
Charges constatées d'avance	1 338	1 338	
TOTAL	198 133	198 133	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	100		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	29 053	29 053		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 727	23 727		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 604	31 604		
Personnel et comptes rattachés	39 641	39 641		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 745	36 745		
Impôts sur les bénéfécies	2 471	2 471		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 865	13 865		
Autres impôts taxes et assimilés	1 174	1 174		
Autres dettes	11 588	11 588		
Produits constatés d'avance	39 534	39 534		
TOTAL	229 403	229 403		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 423			

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 260
Total	32 260

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 992
Dettes fiscales et sociales	57 871
Total	62 916

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 338
Total	1 338
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	39 534
Total	39 534

Subventions d'équipement

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Crédit bail

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Notes sur le bilan Actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 489			13 489
Immobilisations corporelles	53 642	960		54 602
Immobilisations financières	10 098		100	9 998
TOTAL	77 229	960	100	78 089

Amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	12 964	460		13 424
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. Génér., agencmt				
Install. Tech., matériel, outill. Industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. Générales, agencements divers	11 425	1 381		12 806
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	30 002	2 180		32 181
TOTAL	54 391	4 021	0	58 412

Suivi des subventions 2022

Nom du subventionneur	Montant en résultat N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF 75 - Fonctionnement réseau	33 500	33 500			
ASP- Chantier P. MPE	128 494	135 112	-6 618		
CAF 92	29 608	11 626	17 982		
CAF 93 CREATION RESEAU	21 194	21 219	-25		
CAF 95 VAL D'OISE	33 977	31 091	2 886		
FDVA	3 600				3 600
CD75- INSERTION ACI	30 000	30 000			
DIRRECTE INSERTION ACI SOLDE 2021	3 875	3 875			
TOTAL	284 248	266 423	14 225	0	3 600

Notes complémentaires- Continuité association

Suite à la clôture de l'exercice 2022, nous constatons que ces 5 dernières années déficitaires ont gravement fragilisé la trésorerie de l'association (le report à nouveau au 1^{er} janvier 2022 – le résultat déficitaire de 56 175 euros nous amène à une situation nette de 20 763 euros) et que le rapport charges/recettes est de fait déséquilibré. Sur ce début d'année 2023, les actions prioritaires qui ont été mises en place à partir du mois de février 2023 :

Pour 2023 :

Trésorerie : récupération des créances :

Nous constatons des impayés de crèches sur des factures du relais gestion et de la formation depuis l'année 2019 (plus de 88 000 euros) : la quasi-totalité de la somme a été réglée en dehors d'une crèche qui a fermé en 2021.

Baisse des charges :

Arrêt des tickets restaurants pour l'équipe des permanents à partir du mois de mars 2023

Renégociation des abonnements téléphonie, internet... ils prendront effet à partir du mois d'octobre 2023 (6 mois avant la résiliation).

Intervention sur le système électrique à l'ACEPPRIF : mise en sécurité de certains câbles et prises électriques dans la salle de travail des salariés et dans les 2 salles de formation. Nous en profitons pour poser des interrupteurs dans chaque pièce (toilettes, lavabo, cuisine, entrée, deux salles de formations et salle de travail), ce qui évitera de laisser les ampoules allumées toute la journée.

Découplage de l'allumage dans la grande salle de travail afin d'avoir la possibilité de ne pas éclairer qu'une partie lorsque la moitié des salariés est en télétravail sur 3 jours par semaine.

Marion notre nouvelle trésorière explore aussi des pistes pour trouver des nouveaux locaux, ou des solutions intermédiaires... cette solution n'est pas idéale au vu de notre activité. Nous proposons au moins 3 jours de formation par semaine dans nos locaux. Laisser les locaux voudrait dire chercher des locaux pour les formations... Mais au vu de la situation financière, aucune piste n'est à éliminer.

Recherche de recettes supplémentaires :

Augmentation des tarifs des formations dans le cadre de la formation continue, tout en restant en dessous du plafond de remboursement de l'OPCO Uniformation, afin que cette augmentation n'impacte pas les crèches.

Mise en place d'une nouvelle formation suite aux évolutions de la convention collective ELISFA : on prévoit 3 sessions avec un minimum de 6 personnes par sessions. L'ACEPP nationale vient en soutien en animant la première journée et en nous donnant les contenus pour les deux prochaines dates.

Nous constatons une augmentation de demandes de formations en intra pour les accueillants en LAEP. Nous avons répondu favorablement à une demande et nous en avons deux autres en cours. Nous avons sollicité une salariée pour de l'ACEPPRIF pour qu'elle se forme à la formation des accueillants en LAEP, afin qu'elle puisse assurer cette formation (ou une partie de la formation) qui à ce jour est faite par deux prestataires extérieurs.

Augmentation de la demande de la subvention à la CAF 92 pour 2023 en lien avec le montant dépensé en 2022 (rv fin juin), rapprochement avec la ville de Paris pour une demande de subvention pour l'accompagnement des crèches à l'évolution de la convention collective obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 (rv fin juin).

Nouvelle proposition de prestation RSAI auprès des crèches (Référént Santé Accueil Inclusif) : on travaille avec 6 crèches à ce jour et deux RSAI

Nouvelles prestations payantes du relais gestion envoyées aux adhérents : pour l'instant pas beaucoup de retours, mais il faut le temps que les parents s'en emparent.

Renégociation du financement dans le cadre de notre partenariat avec l'Union francilienne de la fédération des centres sociaux

On explore par ailleurs des outils numériques pour simplifier certaines tâches au relais gestion.

L'année 2023 reste très fragile au niveau de la trésorerie et de l'équilibre financier. Nous sommes passés de 10 salariés à 9 (8 jusqu'à mi-novembre 2023, date de retour de Mme Toupiol en congé parental). Or, tout en continuant nos actions, il faudrait en développer des nouvelles pour augmenter sensiblement nos recettes pour cette année et puis pour 2024, 2025 ...

Pour 2024 :

Côté charges :

A prévoir une probable augmentation de la masse salariale avec les nouvelles règles de calcul.

Sonia Toupiol sera revenue de son congé parental qui prend fin en principe le 16 novembre 2023

A prendre en compte la possible réintégration des tickets restaurants que l'on a supprimés en 2023 depuis le mois de mars

Côté recettes

Arrêt des abonnements Weka et adhésion Uriopps (il faut compter 6 mois de délais donc cela n'a pas pu être pris en compte en 2023)

Demande d'aide financière d'investissement pour le renouvellement de matériel notamment chaises, bureau... aux partenaires CAF et à l'Etat ou région (il faut avoir un DUERP qui date de plus d'un an, ce qui sera le cas en octobre 2023, donc programmé pour 2024).

RV est pris avec la CAF du 93 pour une proposition de conventionnement d'animation du réseau des crèches

Renégociation d'une subvention triennale avec la CAF 75 à partir de 2024

Renégociation de la subvention avec la CAF 92

On travaille avec Laurence et Diane sur un projet transversal spécifique sur le 93